

## ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 5 février 2018, à 18 h 30

1. Période de questions

2. Période d'information

### 3. **Assemblée publique**

3.1 Projet de résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) visant à permettre à l'entreprise Norbec architectural inc. d'aménager deux aires d'entreposage extérieur pour des murs préfabriqués en cour avant donnant le long du boulevard Choquette, au 5110, avenue Beaudry, ainsi que sur les lots adjacents 3 291 196 et 2 255 330, dans les zones d'utilisation industrielle 3110-I-21 et 3010-I-21, alors que le règlement numéro 350 interdit l'entreposage de type « D » en cour avant et interdit également l'entreposage extérieur sur un terrain autre que celui où les produits sont fabriqués

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Beaudry/Choquette)

3.2 Projet de règlement numéro 350-83 modifiant le règlement numéro 350 afin :

- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation industrielle 3100-I-02 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation industrielle 3101-I-02;
- d'autoriser dans la nouvelle zone 3101-I-02 les usages du groupe d'usages « industrie III » (industries agroalimentaires à incidences faibles);
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 2229-H-15 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 2235-H-15;
- de soumettre la nouvelle zone 2235-H-15 à l'obligation d'aménager une zone tampon tout autour du terrain et de fixer les normes d'aménagement de ladite zone tampon, selon son emplacement sur ledit terrain;
- d'exiger, pour la nouvelle zone 2235-H-15, que les bâtiments principaux aient exclusivement des toits plats, que la hauteur maximale permise soit fixée à 9,75 mètres, que l'indice d'occupation au sol maximum soit fixé à 25 %, que le pourcentage d'aire de verdure minimum soit fixé à 80 %, que les façades avant principales soient parallèles à la rue publique et d'interdire tout balcon sur le mur arrière des bâtiments principaux

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Beaudry/Choquette et dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Victor-Martin/Jean-Noël-Dion)

4. Adoption de l'ordre du jour

5. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 et de la séance extraordinaire du 29 janvier 2018

### **Administration générale**

---

6. Sûreté du Québec – Contribution municipale – Demande au Gouvernement (CP180122, art. 2.12)



7. Journées de la persévérance scolaire – Appui de la Ville
8. Championnat canadien de hockey junior Midget AAA – Coupe TELUS 2020 – Appui de la Ville (CP180129, art.4)

## **Finances**

---

9. Émission d'obligations de 24 006 000 \$ – Modification des règlements numéros 179 et autres – Concordance et courte échéance
10. Approbation des comptes (Liste, analyse des comptes)

## **Génie**

---

11. Nettoyage et inspection de conduites d'égouts sanitaires, pluviales et unitaires – Contrat
12. Réfection des infrastructures souterraines, phase 1, Jolibois et Archambault – Contrat
13. Réhabilitation de la conduite d'aqueduc – Avenue Trudeau – Contrat
14. Location d'une équipe d'aqueduc et d'égouts pour la correction de branchements inversés – Contrat

## **Loisirs**

---

15. Société de diffusion de spectacles de Saint-Hyacinthe – Renouvellement d'entente (CP180129, art. 11)
16. Société du patrimoine religieux du diocèse de Saint-Hyacinthe – Orgue Casavant, Opus 9 – Entente (CP180129, art. 13)
17. Loisirs Sainte-Rosalie – Brasero – Autorisation (CP180129, art. 17)

## **Ressources humaines**

---

18. Ressources humaines – Préposé à la réglementation – Embauche (CP180129, art. 24)
19. Syndicat des salariés-e-s de la Ville de Saint-Hyacinthe – Lettre d'entente numéro 19 – Approbation (CP180129, art. 25)
20. Ressources humaines – Préposé à l'entretien et opérateur de machine à glace – Autorisation à combler le poste (CP180129, art. 26)
21. Ressources humaines – Technicien de laboratoire – Autorisation à combler le poste (CP180129, art. 27)
22. Ressources humaines – Technicien de procédé – Autorisation à combler le poste (CP180129, art. 28)
23. Ressources humaines – Secrétaire et préposé à la Direction des ressources humaines – Autorisation à combler le poste (CP180129, art. 29)
24. Ressources humaines – Secrétaire au Service de l'urbanisme – Autorisation à combler le poste (CP180129, art. 30)
25. Ressources humaines – Technicien en génie civil – Autorisation à combler le poste (CP180129, art. 31)



## **Sécurité incendie**

---

26. Produits en sécurité incendie – Achat regroupé – Mandat à l'UMQ

## **Travaux publics**

---

27. Centre de congrès de Saint-Hyacinthe – Luminaires pour le stationnement souterrain – Contrat
28. Travaux de peinture – Contrat
29. Travaux de menuiserie – Contrat
30. Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Avenue Mercure – Subvention

## **Urbanisme**

---

31. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP180129, art. 19, points 5.1, 7.1 et 8.1 et CP180129, art. 6 et CCU180130, art. 3.1 et 4.1)
32. Zonage agricole – Lot P 1 701 845 (chemin Giard) – Demande d'autorisation à la CPTAQ
33. Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) visant à permettre à l'entreprise Norbec architectural inc. d'aménager deux aires d'entreposage extérieur pour des murs préfabriqués en cour avant donnant le long du boulevard Choquette, au 5110, avenue Beaudry, ainsi que sur les lots adjacents 3 291 196 et 2 255 330, dans les zones d'utilisation industrielle 3110-I-21 et 3010-I-21, alors que le règlement numéro 350 interdit l'entreposage de type « D » en cour avant et interdit également l'entreposage extérieur sur un terrain autre que celui où les produits sont fabriqués
- (Le territoire visé est situé dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Beaudry/Choquette)
34. Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) visant à permettre le retrait d'un des deux logements présents au sous-sol de l'immeuble situé au 1060, avenue Bourget, pour la transformation de triplex en duplex, dans la zone d'utilisation résidentielle 2101-H-01, alors que le règlement numéro 350 pour ladite zone autorise seulement au niveau des logements le groupe d'usages « Résidence I » (un logement isolé)
- (Le territoire visé est situé dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Bourget/Laurier Ouest)

## **Réglementation**

---

35. Projet de règlement numéro 554 modifiant le règlement numéro RM 330 relatif au stationnement en ce qui a trait à l'avenue Pinard (CP180129, art. 8, point 6.1)
- A- Adoption du projet de règlement
- B- Avis de motion



36. Projet de règlement numéro 555 modifiant le règlement numéro 30 relatif aux animaux (CP180129, art. 3.2)
- A- Adoption du projet de règlement
- B- Avis de motion
37. Adoption du second projet de règlement numéro 350-83 modifiant le règlement numéro 350 afin :
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation industrielle 3100-I-02 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation industrielle 3101-I-02;
  - d'autoriser dans la nouvelle zone 3101-I-02 les usages du groupe d'usages « industrie III » (industries agroalimentaires à incidences faibles);
  - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 2229-H-15 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 2235-H-15;
  - de soumettre la nouvelle zone 2235-H-15 à l'obligation d'aménager une zone tampon tout autour du terrain et de fixer les normes d'aménagement de ladite zone tampon, selon son emplacement sur ledit terrain;
  - d'exiger, pour la nouvelle zone 2235-H-15, que les bâtiments principaux aient exclusivement des toits plats, que la hauteur maximale permise soit fixée à 9,75 mètres, que l'indice d'occupation au sol maximum soit fixé à 25 %, que le pourcentage d'aire de verdure minimum soit fixé à 80 %, que les façades avant principales soient parallèles à la rue publique et d'interdire tout balcon sur le mur arrière des bâtiments principaux
- (Le territoire visé est situé dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Beaudry/Choquette et dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Victor-Martin/Jean-Noël-Dion)
38. Adoption du règlement numéro 551 adoptant un code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Saint-Hyacinthe
39. Adoption du règlement numéro 552 autorisant divers travaux municipaux et honoraires professionnels admissibles au programme TECQ pour l'année 2018 pour un coût de 5 234 828 \$ et un emprunt de 3 408 600 \$

## **Services juridiques**

---

40. Procédures judiciaires – 1800-1812 des Cascades – Mandat (CP180129, art. 21)

## **Documents déposés**

---

41. A) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*);
- B) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande de permis pour le restaurant L'Emprise, aventures immersives au 470, avenue Mondor
42. Levée de la séance